

Accord interprofessionnel du 01/10/07 : Saisie Totale : facturation d'une prestation de 100 € H.T. Euthanasie : facturation d'une prestation de 160 € H.T. Saisie du Foie pour Douve vivante : Facturation de 8 € H.T.  
Conditions de paiement : Application de la loi en vigueur